



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 26 juin 2014

Président : M. MILLOT

Secrétaire de séance : Mme BLANC

Convocation envoyée le 19 juin 2014

Publié le 2 juillet 2014

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 79

Nombre de présents participant au vote : 67

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 11

SCRUTIN : POUR : 76

ABSTENTION : 2 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

Membres titulaires présents :

M. Alain MILLOT	M. François REBSAMEN	M. Louis LEGRAND
M. Pierre PRIBETICH	Mme Stéphanie MODDE	M. Patrick ORSOLA
M. Jean ESMONIN	Mme Christine MARTIN	M. Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Patrick CHAPUIS	Mme Danielle JUBAN	Mme Florence LUCISANO
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Lê Chinh AVENA	M. Jean DUBUET
M. Rémi DETANG	Mme Hélène ROY	M. Gaston FOUCHERES
Mme Catherine HERVIEU	M. Georges MAGLICA	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. José ALMEIDA	M. Joël MEKHANTAR	M. Jacques CARRELET DE LOISY
M. Jean-François DODET	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Mme Céline TONOT
M. François DESEILLE	Mme Sladana ZIVKOVIC	M. Jean-Philippe MOREL
Mme Colette POPARD	Mme Océane CHARRET-GODARD	M. Nicolas BOURNY
M. Michel JULIEN	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. Frédéric FAVERJON	M. François HELIE	Mme Corinne PIOMBINO
M. Didier MARTIN	Mme Chantal OUTHIER	M. Jean-Louis DUMONT
M. Dominique GRIMPRET	M. Emmanuel BICHOT	M. Patrick BAUDEMMENT
M. Michel ROTGER	M. Édouard CAVIN	M. Jean-Frédéric COURT
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	Mme Anaïs BLANC
Mme Badiaâ MASLOUHI	M. Hervé BRUYERE	M. Damien THIEULEUX
M. André GERVAIS	Mme Sandrine RICHARD	Mme Michèle LIEVREMONT
M. Benoît BORDAT	M. Thierry FALCONNET	M. Philippe BELLEVILLE
M. Charles ROZOY	M. Roland PONSAA	Mme Noëlle CAMBILLARD
M. Patrick MOREAU	Mme Louise BORSATO	M. Cyril GAUCHER.

Membres suppléants avec voix délibératives présents :

Mme Anne-Sophie GIRARDEAU

Membres titulaires absents :

Mme Catherine VANDRIESSE

Mme Anne DILLENSEGER pouvoir à Mme Christine MARTIN
M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
M. Abderrahim BAKA pouvoir à Mme Noëlle CAMBILLARD
Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Georges MAGLICA
M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à Mme Colette POPARD
Mme Chantal TROUWBORST pouvoir à Mme Danielle JUBAN
M. Jean-Yves PIAN pouvoir à Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM
M. Alain HOUPERT pouvoir à M. Laurent BOURGUIGNAT
Mme Anne ERSCHENS pouvoir à M. François HELIE
Mme Claudine DAL MOLIN pouvoir à M. Thierry FALCONNET
M. François NOWOTNY pouvoir à Mme Anne-Sophie GIRARDEAU
M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Damien THIEULEUX.

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

Plan de Déplacements d'Administration au bénéfice des agents de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise - Nouvelle convention à passer entre la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise et la société Kéolis Dijon

Pour améliorer la qualité des déplacements, les collectivités sont tenues de mettre en place un Plan de Déplacements Urbains (P.D.U.). Ce plan est rendu obligatoire dans les agglomérations de plus de 100 000 habitants.

Les PDU doivent également obligatoirement préconiser l'encouragement pour les entreprises et les collectivités publiques à établir un plan de mobilité et à favoriser le transport de leur personnel, notamment par l'utilisation des transports en commun, de modes de déplacements doux, du covoiturage.

Dans ce contexte, la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise et la société Kéolis Dijon, exploitant du réseau "Divia", ont conclu une convention pour la mise en place d'un Plan de Déplacements d'Administration au bénéfice des agents de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise. Cette convention, conclue le 27 mars 2012, définit les conditions administratives et financières d'usage du réseau "Divia". Cette convention permet notamment à la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise de disposer chaque mois de la liste des agents concernés par le remboursement employeur et de leur éviter ainsi de devoir transmettre un justificatif individuel. En outre, quatre types d'abonnement sont proposés :

- les abonnements PASSDIVIA 11+1 ou 10+2 réservés à tous les abonnés de 26 ans et plus,
- les abonnements PASSDIVIA 18/25 11+1 ou 10+2 réservés aux personnes âgées de 18 ans jusqu'à la veille de leurs 26 ans,

Ces abonnements permettent aux agents de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise de bénéficier d'un ou deux mois gratuit(s) suivant la formule choisie.

Or, par courrier en date du 7 avril 2014, la société Keolis Dijon a dénoncé cette convention. Désormais, avec la mise en place de la norme européenne de prélèvement automatique SEPA, la seule formule accessible au travers des plans de mobilité sera la formule « Illico 11+1 », soit pour onze prélèvements consécutifs, le douzième mois offert.

Il est donc proposé la passation d'une nouvelle convention entre la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise et la société Keolis Dijon dont l'objet serait de fixer les modalités de participation financière de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise et de redéfinir les conditions pratiques et financières d'usage du réseau Divia.

La nouvelle convention entrera en vigueur le 1er juillet 2014.

Vu l'avis de la Commission,

**LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :**

- **d'approuver** le projet de convention à passer entre la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise et la société Kéolis Dijon, exploitant du réseau « Divia » dans le cadre des évolutions du Plan de Déplacements d'Administration établi au bénéfice des agents de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise,
- **d'autoriser** le Président à signer le projet de convention à intervenir avec la société Kéolis Dijon, exploitant du réseau « Divia », après, le cas échéant, y avoir apporté toute modification de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- **de dire** que la dépense en résultant sera prise sur les crédits ouverts au budget à cet effet.